

Référentiel d'évaluation de la CEFDG

Critères d'évaluation

de la Commission d'Evaluation des Formations et Diplômes de Gestion

1. Instruction préalable par la DGESIP avant la soumission du programme à l'examen de la CEFDG

CRITERES DE RECEVABILITE DU DOSSIER	<p>Vérification que l'établissement est reconnu par l'Etat</p> <p>Vérification que le dossier est complet</p> <p>Vérification que le référentiel formalisant les objectifs attendus en termes de savoirs, aptitudes et compétences visés est bien fourni et que la fiche RNCP est renseignée</p> <p>Ancienneté du programme : justifier d'au moins <i>trois</i> promotions de diplômés</p> <p>Pour les renouvellements, déclaration préalable à la DGESIP des voies d'admission et des places ouvertes au concours :</p> <ul style="list-style-type: none">inscription au B.O.non-dépassement des places publiées au B.O. <p>Ouverture de nouveaux sites (en France ou à l'étranger) ayant fait l'objet d'une déclaration préalable</p> <p>Pour l'extension du visa à de nouveaux sites : justifier d'au moins trois ans de fonctionnement</p> <p>Volume horaire (hors LV et sport) assuré par des professeurs permanents (au sens de la CEFDG)¹</p> <p>Vérification que les conventions de double-diplôme figurent effectivement dans le dossier et sont signées</p> <p>Vérification de l'existence et de la répartition des ECTS : 180 ECTS pour un cursus à Bac+3 suivi de 120 ECTS pour un Master</p> <p>Si l'établissement est membre d'un regroupement dans le cadre du site (au sens de l'article L 718-2 et suivants du code de l'éducation), les nouveaux diplômes présentés doivent avoir fait l'objet d'une présentation dans le cadre de la coordination de l'offre de formation du site.</p>
--	--

¹ Au sens de la CEFDG, enseignant dont l'école est l'employeur principal, assurant un service hebdomadaire minimum de 4 jours sur l'année universitaire.

2. Critères d'évaluation pour le VISA BAC+3 ou pour le visa BAC+4

A. Evaluation du bilan du programme	
Critères	Questions évaluatives
Conformité aux normes et standards de la CEFDG pour le VISA Bac +3	Constitution d'un corps de professeurs permanents en gestion ² Implication des professeurs permanents dans le programme : 30% du volume horaire de cours assuré par des professeurs permanents Transparence et équité dans les conditions d'admission des étudiants
Clairvoyance stratégique	Compréhension de l'environnement stratégique et du contexte Identification des problèmes, des forces et des faiblesses, des opportunités / menaces Identification claire des concurrents Identification de l'offre de formation sur le(s) site(s) Capacité à composer avec les contraintes temporelles et budgétaires Crédibilité de la ligne stratégique Capacité à se différencier Capacité à anticiper et à faire des projections réalistes
Cohérence et alignement du programme	<p><i>Cohérence externe :</i></p> Le programme est-il cohérent avec les exigences de l'environnement ? adapté à la demande sociale et économique? Alignement de nature du programme / stratégie / missions
	<p><i>Cohérence interne :</i></p> Les objectifs du programme sont-ils cohérents avec les moyens mobilisés ? → Vérifier en particulier le taux de poursuite d'études et s'assurer que les moyens sont mis en

² Au sens de la CEFDG, enseignant dont l'école est l'employeur principal, assurant un service hebdomadaire minimum de 4 jours sur l'année universitaire.

	<p>œuvre pour assurer la vocation professionnalisante du diplôme ?</p> <p>Les publics ciblés et la politique de recrutement (des élèves) sont-ils cohérents avec les finalités du programme et conformes aux nombre de places allouées et publiées au BOESR? Diversité des publics et vérification de l'adéquation des contenus selon les voies d'accès aux programmes (formation initiale, FI par la voie de l'apprentissage et formation continue) Les enseignements dispensés sont-ils cohérents avec les objectifs de la formation ? L'accompagnement des étudiants est-il cohérent avec les objectifs d'insertion professionnelle ? Le placement et l'insertion professionnelle sont-ils cohérents avec les objectifs du programme ? La production intellectuelle et pédagogique (études de cas, MOOC, Business Game, etc.) est-elle en accord avec les finalités du programme ? Les modalités pédagogiques sont-elles adaptées aux finalités du programme ? Les recrutements d'enseignants sont-ils cohérents avec les ambitions du programme ? Le programme est-il conforme au règlement pédagogique ? Cohérence entre description du cursus /fiche RNCP et définition en blocs de compétences Examen des conditions équivalentes de formation sur chaque site ou est déployé le programme Quid politique sociale ?</p>
<p>Faisabilité du programme</p>	<p>Adéquation ambitions du programmes / moyens alloués Ressources adéquates, en particulier : Capacité financière à soutenir durablement le programme Capacité organisationnelle à soutenir le programme Identification des ressources numériques et digitales attachées au programme et vérification : - équilibre présentiel / numérique - que la qualité académique est équivalente pour les enseignements numériques - que le taux de réussite est équivalent en cas de cursus numérique - qu'il existe une organisation adéquate (type comité de suivi et de maintenance) - qu'il est prévu un accompagnement adéquat des élèves Soutien des organes de gouvernance</p>
<p>Performances du programme</p>	<p>Degré d'attractivité / sélectivité du programme Nature et qualité de l'insertion professionnelle Impact territorial, en particulier : l'Ecole dispose-t-elle d'outil lui permettant d'apprécier la performance et l'impact territorial du programme ?</p>
<p>Internationalisation du</p>	<p>Equilibre des échanges : étudiants entrants / étudiants sortants</p>

cursus	Durée du stage ou du séjour à l'étranger : minimum requis de 4 à 6 mois Organisation de l'intégration des étudiants étrangers et promotion du français : cours de français langue étrangère, éléments de culture française, etc. Certification étrangère de la formation quand celle-ci est délivrée à l'étranger
B. Evaluation du projet	
<i>Critères</i>	<i>Questions évaluatives</i>
Capacité à entrer dans une démarche de progrès	Appropriation des recommandations de la CEFDG Capacités à capitaliser et à exploiter les résultats de la précédente évaluation Changements majeurs intervenus depuis la dernière évaluation Difficultés rencontrées et capacité à les surmonter Dispositif d'évaluation des enseignements et processus d'amélioration continue Montée en compétence et formation des professeurs permanents
Innovations et bonnes pratiques	Initiatives innovantes Identification de bonnes pratiques Singularité du projet Capacité d'expérimentation
Qualité du processus d'évaluation	Communication / concertation avec les parties prenantes Articulation avec les autres démarches qualité
Capacité réflexive	Crédibilité de l'auto-diagnostic
C. Sur l'ensemble du dossier	
Qualité de la présentation	Clarté de l'exposition et soin apporté au dossier
Qualité de l'argumentation	Validité et fiabilité des données et des informations fournies Crédibilité des constats Qualité des justifications Robustesse du raisonnement Cohérence entre les conclusions tirées et les données exposées Alignement des actions de communication (en particulier sur le site Internet) avec les éléments de description du dossier d'évaluation

3. Critères d'évaluation pour le GRADE Master – programme BAC+5 type PGE

A. Evaluation du bilan du programme	
Critères	Questions évaluatives
<p>Conformité aux normes et standards de la CEFDG pour le GRADE MASTER</p>	<p>Conformité au cadre national des formations, en particulier : nombre d'ECTS validés [300 ECTS à l'issue du cursus] Présentation du Dispositif et organisation de processus de validation</p> <ul style="list-style-type: none"> - des acquis professionnels - des acquis de l'expérience - des équivalences de diplômes étrangers <p>Modalités d'obtention et répartition des 120 ECTS : en particulier, justification des critères de validation dans le curriculum des ECTS obtenus hors curriculum, vérification de l'organisation de la commission de validation et de ses critères.</p> <p>Transparence et équité dans les conditions d'admission des étudiants Egalité de traitement des candidats pour l'admission au programme</p> <p>Conformité à la doctrine de la CEFDG pour les conditions d'accès en dernière année du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> Avoir validé une première année d'un diplôme national de master Etre titulaire d'un diplôme national ou d'un diplôme visé à Bac+3 complété d'une quatrième année d'un cursus conduisant à un diplôme visé à Bac+5 conférant le grade de Master Avoir validé 4 années d'études d'un programme post Bac visé à Bac+5 et conférant le grade de Master <p>Constitution d'un corps de professeurs permanents³ en gestion Implication des professeurs permanents dans le programme : 50% du volume horaire de cours assuré par des professeurs permanents</p> <p>Seuil minimum de 50% des enseignements du programme en gestion</p>

³ Au sens de la CEFDG, enseignant dont l'école est l'employeur principal, assurant un service hebdomadaire minimum de 4 jours sur l'année universitaire.

	<p>Production de 0,5 article par an par professeur permanent docteur du programme dans des revues référencées (classement FNEGE et/ou CNRS) Réalité de l'adossement recherche</p>
<p>Clairvoyance stratégique</p>	<p>Compréhension de l'environnement stratégique et du contexte Identification des problèmes, des forces et des faiblesses, des opportunités / menaces Identification claire des concurrents Capacité à composer avec les contraintes temporelles et budgétaires Crédibilité de la ligne stratégique Capacité à se différencier Capacité à anticiper et à faire des projections réalistes Inscription dans une politique de site : organisation des complémentarités / coopérations avec les autres acteurs de l'enseignement supérieur (particulièrement si l'établissement est rattaché à une COMUE)</p>
<p>Cohérence et alignement du programme</p>	<p><i>Cohérence externe :</i> Le programme est-il cohérent avec les exigences de l'environnement ? adapté à la demande sociale ? Alignement de nature du programme / stratégie / missions</p> <p><i>Cohérence interne :</i> Les objectifs du programme sont-ils cohérents avec les moyens mobilisés ? Les publics ciblés et la politique de recrutement (des élèves) sont-ils cohérents avec les finalités du programme et conformes aux nombre de places allouées et publiées au BOESR? Diversité des publics et vérification de l'adéquation des contenus selon les voies d'accès aux programmes (formation initiale, FI par la voie de l'apprentissage et formation continue) Les enseignements dispensés sont-ils cohérents avec les objectifs de la formation ? L'accompagnement des étudiants est-il cohérent avec les objectifs d'insertion professionnelle ? Le placement et l'insertion professionnelle sont-ils cohérents avec les objectifs du programme ? La production intellectuelle et pédagogique (études de cas, MOOC, Business Game, etc.) est-elle en accord avec les finalités du programme ? Les recherches sont-elles cohérentes avec les finalités du programme ? Les modalités pédagogiques sont-elles adaptées aux finalités du programme ? Les recrutements d'enseignants sont-ils cohérents avec les ambitions du programme ? Le programme est-il conforme au règlement pédagogique ? Cohérence entre description du cursus /fiche RNCP, en blocs de compétences ? Examen des conditions équivalentes de formation sur chaque site ou est déployé le programme</p>

	Quid politique sociale ?
Faisabilité du programme	<p>Adéquation ambitions du programmes / moyens alloués</p> <p>Ressources adéquates, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> Capacité financière à soutenir durablement le programme Capacité organisationnelle à soutenir le programme <p>Identification des ressources numériques et digitales attachées au programme et vérification :</p> <ul style="list-style-type: none"> - équilibre présentiel / numérique - que la qualité académique est équivalente pour les enseignements numériques - que le taux de réussite est équivalent en cas de cursus numérique - qu'il existe une organisation adéquate (type comité de suivi et de maintenance) - qu'il est prévu un accompagnement adéquat des élèves <p>Soutien des organes de gouvernance</p>
Performances du programme	<p>Degré d'attractivité / sélectivité du programme</p> <p>Nature et qualité de l'insertion professionnelle</p> <p>Impact territorial, en particulier : l'Ecole dispose-t-elle d'outil lui permettant d'apprécier la performance et l'impact territorial du programme ?</p>
Internationalisation du cursus	<p>Equilibre des échanges : étudiants entrants / étudiants sortants</p> <p>Durée du stage ou du séjour à l'étranger : minimum requis de 4 à 6 mois</p> <p>Organisation de l'intégration des étudiants étrangers et promotion du français : cours de français langue étrangère, éléments de culture française, etc.</p> <p>Certification étrangère de la formation quand celle-ci est délivrée à l'étranger</p>
B. Evaluation du projet	
Critères	Questions évaluatives
Capacité à entrer dans une démarche de progrès	<p>Appropriation des recommandations de la CEFDG</p> <p>Capacités à capitaliser et à exploiter les résultats de la précédente évaluation</p> <p>Changements majeurs intervenus depuis la dernière évaluation</p> <p>Difficultés rencontrées et capacité à les surmonter</p> <p>Dispositif d'évaluation des enseignements et processus d'amélioration continue</p> <p>Démarches d'accréditation</p> <p>Montée en compétence et formation des professeurs permanents</p>

Innovations et bonnes pratiques	Initiatives innovantes Identification de bonnes pratiques Singularité du projet Capacité d'expérimentation
Qualité du processus d'évaluation	Communication / concertation avec les parties prenantes Articulation avec les autres démarches qualité
Capacité réflexive	Crédibilité de l'auto-diagnostic
C. Sur l'ensemble du dossier	
Qualité de la présentation	Clarté de l'exposition et soin apporté au dossier
Qualité de l'argumentation	Validité et fiabilité des données et des informations fournies Crédibilité des constats Qualité des justifications Robustesse du raisonnement Cohérence entre les conclusions tirées et les données exposées Alignement des actions de communication (en particulier sur le site Internet) avec les éléments de description du dossier d'évaluation

4. Critères à approfondir pour l'évaluation des demandes de GRADE Master – programme hors PGE

Travail d'instruction préalable par la DGESIP	
1. Eligibilité du programme	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification que le dossier est complet, - Vérification que l'établissement est reconnu par l'Etat et qu'il est autorisé à délivrer pour le PGE un diplôme conférant le grade Master - Vérification que le référentiel formalisant les objectifs attendus en termes de savoirs, aptitudes et compétences visés est bien fourni (arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cahier des charges relatif aux grades universitaires) - Ancienneté du programme : s'assurer qu'il y a au moins trois promotions de diplômés - Constitution d'un corps professoral permanent (au sens de la CEFDG) dédié au programme - 50% du volume horaire (hors LV et sport) assuré par des professeurs permanents (au sens de la CEFDG) - Equipe de recherche dédiée à la thématique du programme - Eléments de différenciation des autres programmes visés conférant le grade de master
Critères d'évaluation de la CEFDG	
2. Compatibilité avec le cahier des charges relatif aux grades universitaires (Arrêté du 22 janvier 2014)	<ul style="list-style-type: none"> - Structuration de l'offre de formation et répartition des 120 ECTS - Ancrage disciplinaire - Répartition des enseignements : 20% enseignements communs et 80% enseignements spécialisés (en rapport avec la thématique du programme) - Mise en place d'un conseil de perfectionnement du programme
3. Vivier de recrutement	<ul style="list-style-type: none"> - Réalité du niveau Bac+3 (acquis 180 ECTS) - Dispositif de sélection : publics visés, nature du processus de sélection, taux de sélectivité du programme - Dispositif et organisation de processus de validation des acquis professionnels et de validation des acquis de l'expérience - Modalités d'obtention des 120 ECTS : en particulier, justification des critères de validation dans le curriculum

	des ECTS obtenus hors curriculum
4. Contenus	<ul style="list-style-type: none"> - Volume horaire significatif + analyse de la répartition du volume horaire Cohérence entre la répartition des ECTS et les objectifs du programme : modalités d'obtention et répartition des 120 ECTS: en particulier justification des critères de validation dans le curriculum des ECTS obtenus hors curriculum, vérification de l'organisation de la commission de validation et de ses critères. - Ancrage disciplinaire : contenus substantiels en sciences de gestion - Part de formation académique / enseignements professionnels appliqués (de l'ordre de 40% du volume horaire global) - Modalité d'initiation à la recherche : rédaction d'un mémoire ou autres travaux d'études personnels
5. Adossement à la recherche	<ul style="list-style-type: none"> - 0,5 publication /an / professeur permanent docteur du programme - Lien programme / axe de recherche : <ul style="list-style-type: none"> o visibilité d'une équipe de recherche avec des productions dédiées au programme (et pas simple juxtaposition de contributions individuelles) o traçabilité des productions intellectuelles dans les contenus enseignés
6. Implication des professeurs permanents	<ul style="list-style-type: none"> - Ventilation des heures assurées par les PP dans les différents programmes (dont le programme évalué)
7. Complémentarité du programme avec le PGE	<ul style="list-style-type: none"> - Différenciation du programme en termes de métiers visés et domaine de spécialisation
8. Professionnalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Objectifs, modalités et évaluation de l'expérience professionnelle au cours de la formation : stage, alternance, etc. - Dispositif d'accompagnement et de suivi des étudiants - Formalisation des débouchés et métiers visés - Réalité des débouchés professionnels : <ul style="list-style-type: none"> o Cohérence entre les objectifs du programme et la nature des débouchés professionnels o Taux d'insertion professionnelle

9. Inscription dans la politique de site	- Organisation des complémentarités / coopérations avec les autres acteurs de l'enseignement supérieur (particulièrement si l'établissement est membre d'une COMUE)